BUREAU FEDERAL

Réunion du 26 Février 2010 à Paris

Présents: M. Yvan MAININI (Président)

Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU, Sophie GABORY et Marie-Noëlle

SERVAGE.

MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jacques DENEUX, Frédéric FORTE, Rémy GAUTRON, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc

JEHANNO et Jean-Pierre SIUTAT.

Assistent: MM. Patrick BEESLEY, Didier DOMAT et Matthieu SOUCHOIS.

Melle Frédérique VALET.

Excusés : MM. René LE GOFF et Jean-Pierre de VINCENZI.

1. Ouverture par le Président

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents.

Informations diverses:

- A date constante par rapport à l'année dernière, on remarque une augmentation de 8152 licenciés ce qui représente une hausse de 1,85 %. Par rapport à la fin de saison, les licences sont à moins 0.02 % mais il faut tenir compte que les licences de Nouvelle-Calédonie et Polynésie ne sont pas encore enregistrées à ce jour.
- Dans le cadre du renouvellement des instances internationales, la FFBB souhaite proposer les candidatures suivantes à FIBA Europe :
 - Membre du Bureau Fédéral : Jean-Pierre SIUTAT
 - Commission d'Appel : Roselyne BIENVENU
 - Commission des Compétitions : Marie-Noëlle SERVAGE
 - Commission des Finances : Jean-Claude BOIS
 - Commission Légale : Pierre COLLOMB
 - Commission Technique: Jean-Pierre DE VINCENZI
 - Commission Féminine : Nathalie LESDEMA
 - Commission des Jeunes : Lucien LEGRAND

Accord du Bureau Fédéral.

 Yvan MAININI fait part aux membres du Bureau Fédéral de sa proposition de candidature à la Présidence de FIBA Monde.

Accord du Bureau Fédéral.

2. Poursuite des travaux du Bureau Fédéral du 5 février 2010

Jean-Pierre SIUTAT présente aux membres du Bureau Fédéral le projet du Pôle 1 concernant le secteur féminin. Il part de l'orientation politique nº2 : « Organiser un parcours de formation du jeun e joueur vers le Haut Niveau cohérent – « Parcours d'excellence sportive » ». Il dresse le constat que depuis trois ans le niveau des équipes féminines engagées en Championnat de France baisse. Il est primordial de répondre à cette problématique en suivant l'objectif 04: « Optimiser le continuum de formation des jeunes au sein des structures fédérales et des clubs » et l'objectif 05: « S'assurer des

conditions de formation optimales au sein des centres de formation pour la poursuite de la formation après 18 ans ». (annexe 1)

Les propositions du Pôle 1 sont les suivantes :

- Mettre au centre du dispositif le (la) licencié (e)
- Mobiliser tout le secteur féminin
- Rééquilibrer la pyramide fédérale
- Renommer les divisions
- Proposer de nouvelles formules de championnat
- Favoriser la participation des jeunes joueuses françaises
- Positionner les équipes « Espoir LFB » dans la pyramide fédérale avec une formule de championnat novatrice
- Mettre en place des leviers efficaces de suivi du travail des centres de formation de LFB
- Reconnaître les centres d'entrainement des clubs de 2ème division
- Modifier les catégories d'âge cadette et créer une catégorie des moins de 20 ans (Espoir et junior)
- Mettre en œuvre un financement participatif de tous les clubs de la pyramide fédérale
- Créer la double licence
- Créer deux Observatoires: Observatoire des Parcours de Formation et Observatoires des Parcours du Haut Niveau

Accord du Bureau Fédéral.

3. Modifications réglementaires concernant la Direction Générale et la Direction des Pôles dans le cadre de la nouvelle organisation

Yvan MAININI : il s'agit d'intégrer le poste de Directeur Général dans la structure de la FFBB. Par conséquent, les modifications réglementaires concernant la Direction Générale et la Direction des Pôles vont être présentées au Comité Directeur.

Accord du Bureau Fédéral, les modifications réglementaires concernant ce point seront présentées au Bureau Fédéral du 6 mars 2010 puis au Comité Directeur des 15 et 16 mai 2010.

4. Questions diverses

- Proposition de conciliation ESSM Le Portel

Rappel des faits: Le club requérant conteste la décision de la Chambre d'Appel de la FFBB, en date du 18 Décembre 2009, lui ayant infligé une amende d'un montant cumulé de 1000 €.

Le conciliateur propose à la FFBB de reporter la décision de la Chambre d'Appel du 18 Décembre 2009.

Il propose à la FFBB et à la LNB, laquelle doit être considérée comme une partie au litige à part entière, bien qu'elle ne soit pas l'auteur de la décision contestée, de :

- surseoir à statuer, jusqu'à l'issue de la saison 2009 / 2010, sur la situation d'infraction de l'ESSM Le Portel avec le règlement de la communication et de la publicité de la LNB;
- o ne convoquer le club qu'à l'issue de cette saison et d'examiner sa situation à l'occasion d'une seule réunion de l'organe compétent.

Après un vote, la demande de conciliation est acceptée à la majorité des membres présents (13 pour ; Pierre COLLOMB n'a pas participé au vote), sous réserve de l'accord de la LNB.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 6 mars 2010 à Paris.